Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260706-DE06072607-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 13/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– Programme de voirie 2026

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'adjoint et le conseiller aux travaux ont établi une liste des tronçons de voirie à goudronner en 2026, pour un montant total HT de 78 333.11 €/HT plus

Un ordre de priorité a été défini et l'appel d'offres sera lancé sur cette base ci-dessous :

Routes	Longueur	Montant HT	Aides sollicitées
Route du Poulo	**670 M**	**34 585.62 €**	• **Conseil Départemental (entretien de la voirie hors agglomération)** • **Pontivy Communauté (fonds de concours voirie)**
Route de Kerlann et Kervégan	**680 M**	**43 747.49 €**	• **Conseil Départemental (entretien de la voirie hors agglomération)** • **Pontivy Communauté (fonds de concours voirie)**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260706-DE06072607-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'ordre de priorité et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Morbihan et de Pontivy Communauté.
Il est donc autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/07/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

